



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/39/34/Add.1
26 mars 2003



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Trente-neuvième réunion
Montréal, 2 – 4 avril 2003

Addenda

PROPOSITION DE PROJET: KENYA

Ajouter, à la proposition de projet ci-dessus

- Le paragraphe suivant:

10. Le 26 mars 2003, le Secrétariat a reçu du Gouvernement du Kenya une lettre confirmant qu'au vu du volume négligeable (0,55 tonnes PAO) de sa consommation de CTC, le Gouvernement du Kenya n'aurait besoin que d'une assistance minimale pour l'élimination du CTC. Le Kenya a, par ailleurs, confirmé l'avis du Secrétariat selon lequel le volume révisé de la consommation kenyane de trichloroéthane (TCA) (5,84 tonnes PAO) représente le plafond duquel cette consommation – dans ce projet ou d'autres projets à venir – sera déduite. Cette clarification faite, le Secrétariat recommande l'approbation du projet au coût total de 96 954 \$US, dont le budget de projet au montant de 85 800 \$US et un coût d'appui, apporté par le Gouvernement allemand, s'élevant à 11 154 \$US.
